

## DYNAMIQUE D'APPUI A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

### Contexte

Toute personne engagée dans la vie active est en droit aujourd'hui de faire reconnaître les acquis de son expérience en vue de l'obtention d'un diplôme, un titre ou certification qui l'aidera à valoriser ses compétences, sécuriser son parcours, se faire connaître et reconnaître.  
C'est l'objet de la validation des acquis de l'expérience

### Objectifs

**Appuyer le bénéficiaire dans tout le déroulement de la démarche de validation des Acquis, et pour cela :**

- L'informer sur la démarche VAE, les mesures et dispositifs qui la construisent,
- Recueillir ses motivations et son engagement dans la démarche,
- L'aider à explorer son parcours et expliciter ses expériences et compétences,
- L'aider à choisir une certification et un valideur adaptés à ses caractéristiques,
- L'accompagner dans la réalisation des différentes étapes et dossiers en vue de la validation (recevabilité, « livret 1 » et « livret 2 »)
- Lui permettre de se préparer à l'entretien avec le jury,
- Envisager les suites possibles de la démarche.

### Public

Salariés disposant d'au minimum 3 années d'expérience quelle qu'en soit la nature (personnelle et professionnelle)

### Contenu et déroulement

- Information sur le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (historique, réglementation, vocabulaire, fonctionnement...)
- Présentation des titres et des valideurs, des différences entre chacun d'entre eux.
- Analyse des parcours personnels et professionnels, identification des compétences acquises.
- Détermination du (ou des) titre(s) correspondants aux expériences des participants, et du (ou des) valideurs correspondant(s),
- Remplissage des demandes de recevabilité (« livrets 1 »)
- Élaboration des dossiers de Validation des Acquis de l'Expérience (« livrets 2 »)
- Préparation des jurys (simulations de jurys organisés avec des professionnels).
- Suivi des parcours jusqu'à l'obtention des diplômes ou titres visés

## DYNAMIQUE D'APPUI A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

### Méthodes et outils

- Entretien individuels / ateliers collectifs
- Outils d'analyse de l'expérience
- Exemples de « livret 1 » et de « livret 2 » tous titres / tous valideurs
- Procédures de construction des dossiers
- Simulation de jurys

### Modalité d'évaluation

Délai de dépôt du dossier  
Nature et amplitude de la validation obtenue

### Durée

24h réparties sur 3 à 12 mois environ

### Lieux d'intervention

À déterminer avec le bénéficiaire dans  
ou hors de son entreprise et de son lieu  
de travail

### Dates

Planning fixé avec le bénéficiaire

### Contact

Dominique STEVENIN, Formatrice  
06 86 80 48 69  
[dominique.stevenin@argoniarh.fr](mailto:dominique.stevenin@argoniarh.fr)